



VILLE de SAVERNE

Direction Etudes, Projets,
Travaux, Patrimoine
AS

ARRETE MUNICIPAL PROVISOIRE N° 18 / 2023 S.T.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAVERNE,

Vu les articles L 2542-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R 411-8 du Code de la Route,
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
Vu la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des
Départements et des Régions,
Vu la demande formulée par les services techniques municipaux

CONSIDERANT QUE :

L'abattage d'un arbre dans la rue de Monswiller nécessite la prise de mesures en matière de circulation, de sécurité et de stationnement.

ARRETE :

Article 1er : Pour permettre aux services techniques de la Ville de Saverne d'abattre un arbre, il y a lieu d'interdire la circulation des véhicules dans la rue de Monswiller dans le tronçon compris entre le rond-point de l'Orangerie et l'intersection avec la rue des Emouleurs. Les véhicules circulant rue de Monswiller seront déviés par la rue des Emouleurs et la rue du Zornhoff pour rejoindre la rue de l'Orangerie et inversement.

Le présent arrêté est applicable le lundi 30 janvier 2023 à partir de 8h30 jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place par les services techniques de la Ville de Saverne.

Article 3 : M. le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne, M. le Chef de Service de la Police Municipale et Rurale de Saverne, M. le responsable de la voirie des Services Techniques Municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché selon les coutumes et publié dans la presse locale.

Ampliation sera adressée à :

- . M. le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Saverne
- . Monsieur le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne
- . Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale et rurale de Saverne
- . Monsieur le Capitaine, Commandant le Centre de Secours Principal de Saverne
- . Monsieur le responsable de la voirie des services techniques municipaux
- . Monsieur le Médecin Chef du SMUR – Hôpital Civil de Saverne
- . Messieurs SUHR et SIEGLER – services techniques de la Ville de Saverne.
- . Mme IRLINGER, directrice de cabinet du Maire

Saverne le 18 janvier 2023

Le Maire :
Stéphane LEYENBERGER

